

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/12/2014

Dossier complet le
22/12/2014

N° d'enregistrement
2014-0733

1. Intitulé du projet

Desserte du pôle d'échange multimodale d'Orchies. Opération DOI 015: Desserte de la gare d'Orchies depuis la RD 953.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Nord

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Bouchet Sébastien

RCS / SIRET 2 2 5 9 0 0 1 8 0 1 2 4 4 Forme juridique Administration publique Général

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6	Toutes routes d'une longueur inférieur à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une nouvelle voie de desserte, à l'Est de la gare d'Orchies, depuis la RD 953.
Le tracé de la voie nouvelle emprunte une ancienne voie ferrée désaffectée.
L'ensemble du projet s'inscrit sur le territoire de la commune d'Orchies.

4.2 Objectifs du projet

La création d'une nouvelle voie de desserte doit permettre :

- un accès plus aisé au pôle multimodal de la gare d'Orchies pour les usagers du transport ferroviaire, en provenance principalement des communes voisines,
- de réduire considérablement les engorgements quotidiens des artères accédant à la gare de centre ville d'Orchies,
- d'assurer une meilleure sécurité par un report du trafic hors des voies étroites de certains lotissements utilisés comme délestage par les automobilistes pour éviter les bouchons jusqu'à la gare,
- d'assurer la sécurisation de tout mode de déplacement par création de voies dédiées aux cyclistes et piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le tracé de la voie projetée suivra l'ancienne voie ferrée désaffectée Halluin-Somain. La longueur de l'itinéraire est d'environ 1,5 km.

Les travaux consistent en :

- la réalisation d'une desserte à 2 x 1 voies,
- d'une piste cyclable et piétonne bidirectionnelle,
- d'ouvrages de collecte et de stockage des eaux pluviales.

La piste cyclable bidirectionnelle prévue se fera dans le prolongement du chemin de randonnée réalisé par le Département de l'autre côté de la RD 953 (voie verte de la Scarpe).

Le raccordement aux voies existantes se fera par le biais de 4 giratoires :

- le premier déjà réalisé à proximité de la gare, avenue du Président Kennedy ;
- le deuxième, nouveau giratoire, qui sera réalisé avec la rue Languette ;
- le troisième, nouveau giratoire, créé avec la rue Falemprie ;
- le dernier déjà réalisé pour la desserte de la zone des 3 Bonniers Marins, avec la RD 953.

La vitesse sur cette nouvelle voirie sera limitée à 70 km/h.

La voie prévue comprendra une chaussée de 6 mètres de large avec accotements et piste bidirectionnelle.

Des fossés seront créés de part et d'autre pour la collecte des eaux pluviales.

Les principes d'assainissement retenus consistent à :

- rétablir les écoulements naturels,
- gérer les eaux pluviales de la plate-forme routière par tamponnement pour une pluie centennale puis rejeter ces eaux au milieu naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la mise en service de l'ouvrage, la nouvelle voirie accueillera, d'après les estimations du Département du Nord, 8 000 véhicules par jour.

Cet axe nouveau aurait pour conséquence de diminuer les trafics de transit en centre-ville d'Orchies.

Les réflexions en cours visent également à optimiser le report des usagers sur le réseau de transport en commun en vue de limiter le nombre de véhicules sur la voie nouvelle tout en augmentant le nombre d'usagers. De même, le projet contribue à améliorer l'attractivité du pôle multimodal d'Orchies et donc à diminuer l'usage des véhicules sur l'axe routier/autoroutier congestionné Valenciennes/Orchies/Lille.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une procédure de:

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau avec un accord sur le dossier (59-2010-00081-RC/PK-N°713/SPE 59) par l'autorité compétente.

Le projet sera soumis à une procédure de:

- Mise en compatibilité du PLU de la commune d'Orchies;
- Demande de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement;
- Déclaration d'Utilité Publique.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du projet:	1,5 km environ
Largeur de chaussée:	6,00 m environ
Largeur des fossés:	4,00 m environ
Largeur accotement :	4,00 m environ
largeur piste bidirectionnelle:	3,00 m environ
Largeur berme:	1,50 m environ
superficie du projet:	60 350 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Orchies

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 03 ° 25 ' 40 " E Lat. 50 ° 47 ' 54 " N

Point d'arrivée : Long. 03 ° 26 ' 22 " E Lat. 50 ° 46 ' 57 " N

Communes traversées :

Commune d'Orchies

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: Parcelles de cultures, parcelles privées, peupleraie, ancienne voie ferrée et quelques fossés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis, dans le périmètre duquel se situe la commune d'Orchies, a été approuvé le 19 décembre 2007;
- Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orchies approuvé le 15 décembre 2011.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune porte (associée) du PNR Scarpe-Escaut associé à la conception du projet
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter qu'à proximité de la zone d'étude, sur la commune de Beuvry-la-Forêt, un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) a été prescrit le 13 février 2001. Il n'est pas approuvé à ce jour.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le site d'Importance Communautaire (SIC) FR3100507 "Forêt de Raismes/ Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe" situés à 1,6 km au sud-est de l'aire d'étude principale; - La Zone de protection Spéciale (ZPS) FR3112005 " Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" situé à 2,5 km de l'aire d'étude principale.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux utilisés seront des matériaux d'apport.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>FAUNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre espèces d'amphibiens ont été identifiées et sont protégés sur le territoire national (crapaud commun, grenouille rousse, triton ponctué et triton alpestre). En revanche, leurs habitats ne sont pas protégés réglementairement; - Deux espèces de reptiles ont été identifiées et sont protégés sur le territoire national (lézard des murailles, lézard vivipare). Les habitats du lézard des murailles sont également protégés. - Vingt-neuf espèces d'oiseaux protégés fréquentent l'aire d'étude en période de nidification. Ces espèces sont considérées comme nicheuses possibles, probables ou certaines au sein de l'aire d'étude. Une espèce fait l'objet d'une analyse spécifique du fait de son caractère remarquable (la Gorgebleue à miroir). - Sept espèces de mammifères ont été identifiées et sont protégés sur le territoire national (hérisson d'Europe, murin de Natterer, murin à moustaches, noctule commune, sérotine commune, pipistrelle commune, pipistrelle de Nathusius). Les individus et les habitats de ces espèces sont protégés sur le territoire national. <p>FLORE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une espèce protégée à l'échelon régional a été recensée sur la zone d'étude : l'Achillée sternutatoire. - Une espèce patrimoniale non protégée a été recensée : le Pétasite officinal.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des mesures compensatoires viendront compenser les impacts résiduels notables du projet sur le milieu naturel.</p> <p>Une demande de dérogation au titre de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement sera réalisée dans le cadre du projet de desserte de la gare d'Orchies.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur très peu de surface agricole. En concertation avec le monde agricole, il a été conclu que le projet n'avait que peu d'impact sur l'agriculture.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase de chantier : nuisance sonore à cause des enjeux des chantiers mais il s'agit d'impacts temporaires. Phase d'exploitation des effets issues du trafic routier prévisible :
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- des effets négatifs indirects rue Languette et avenue Kennedy; - Des effets positifs induits sur les rues Rudent, Roch, Poterne, et Claude Jean.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les engins de chantiers sont susceptibles d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Seule la piste cyclable sera équipée de système d'éclairage.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Phase chantier : polluants issus des engins de chantiers Phase d'exploitation : rejets de polluants issues du trafic routier. Le report d'une part du trafic de transit du centre ville vers des milieux plus ouverts et moins habités permettra une diminution sensible des nuisances associés aux circulation</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Le principe d'assainissement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rétablir les écoulements naturels - gérer les eaux pluviales de la plate-forme routière par tamponnement pour une pluie centennale puis rejeter ces eaux au milieu naturel.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>La création de la voie nouvelle dessert Est permet une diminution des trafics de transit en centre-ville d'Orchies. Ainsi les rues de la Poterne, Roch, Gaston Leroux ou encore Léon Rudent, devraient être sensiblement délestées. Le projet a un impact sur l'activité agricole (3 à 4 exploitants impactés) ainsi qu'une habitation située rue Falemprise, en bordure immédiate de la voie ferrée désaffectée.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux du projet, de son environnement (présence d'espèces protégées), de sa contribution positive à l'impact de la circulation en traversée d'Orchies et des dispositions mises en œuvre par le Département pour en atténuer les effets négatifs, ainsi que des procédures connexes nécessaires (évaluation NATURA 2000, dérogation), le Département a engagé une démarche méthodologique d'information du public et de tout tiers sous la forme d'une étude d'impact. Le Département considère donc nécessaire que pour toutes ces raisons le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 5 : Accord sur le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.</p> <p>Annexe 6 : Cartes de référence</p>

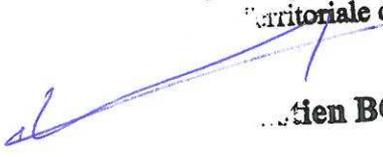
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

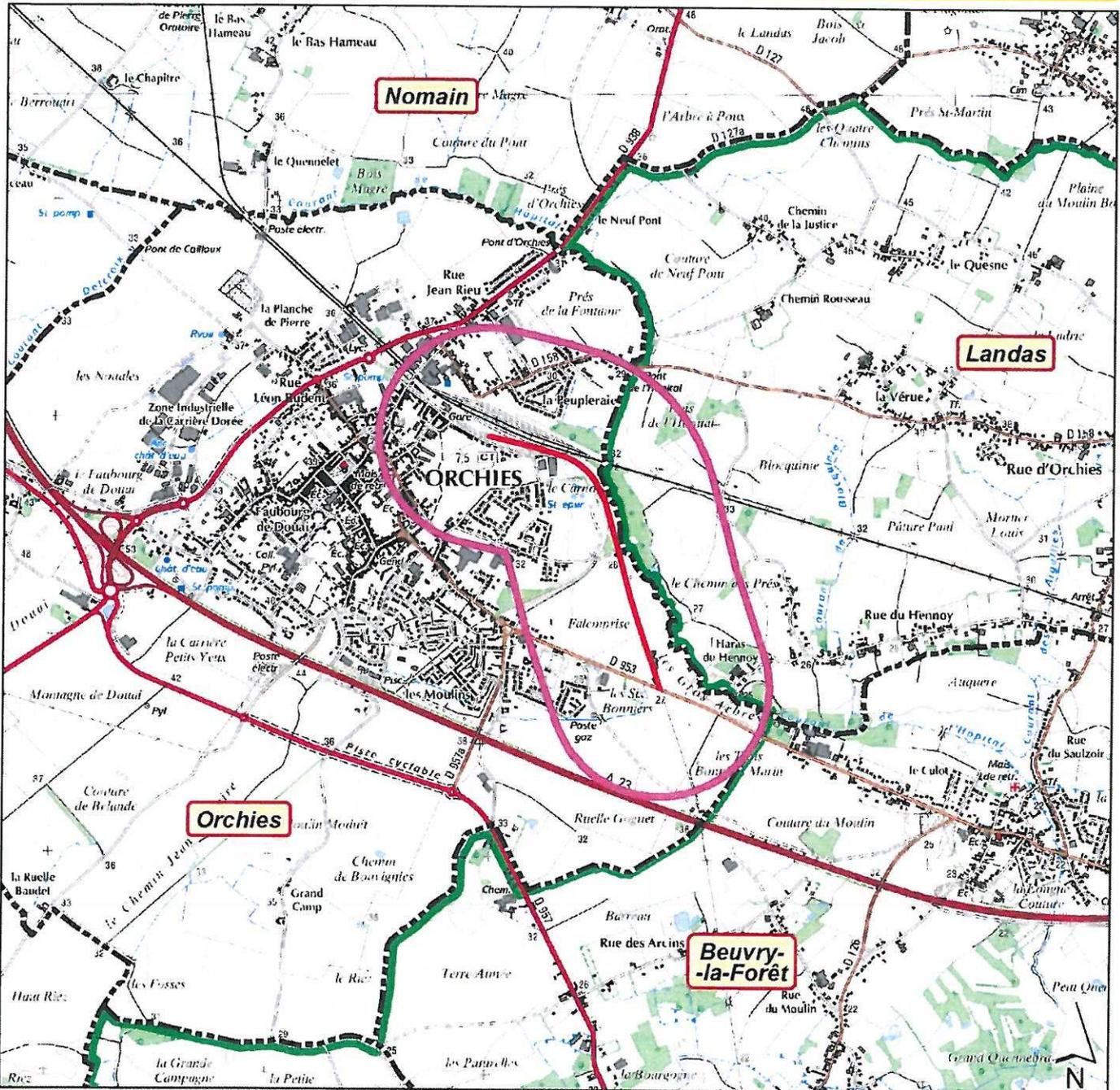
Fait à Cantin le, 19 décembre 2014

Signature

**Le Responsable de l'Unité
Territoriale de Douai**

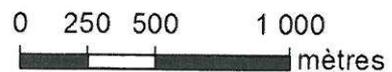

Julien BOUCHET

PLAN DE SITUATION



- Projet
- Zone d'étude

----- Limites communales



Source : , date : 09.2012

Fond de carte : SCAN 25 (C) (R)



FOSSE PRESENT AU SUD DE LA RD953 (PHOTO 1A A 1C DE GAUCHE A DROITE)



**PHOTO 2 : VUE DE L'ENTREPRISE DUBREUX
DEPUIS LA RD 953**



**PHOTO 3 : HABITATION PRESENTE SUR LE
CHEMIN D'ACCES A CETTE ENTREPRISE**



PHOTO 4 : ESPACES SITUES AU NORD-EST DU CHATEAU DU LIEU-DIT « LES GROS ARBRES »



PHOTO 5 : VUE DE L'ENTREPRISE PRESENTE DANS CE LIEU-DIT



PHOTO 6 : LIEU -DIT « LE CHEMIN DE PRES »



PHOTO 7 : COURANT DE L'HOPITAL ENTRE L'ENTREPRISE PRECEDENTE ET LE POSTE DE GAZ



PHOTO 8 : L'ETANG PRESENT EN BORDURE EST DU COURANT DANS PORTION ETUDIEE PRECEDEMMENT



PHOTO 9 : ESPACES SITUES AU SUD DE LA RUE BERNARD PALISSY



PHOTO 10 : RUE BERNARD PALISSY VERS LE LIT-DIT « LE MAROC »



PHOTO 11 : STATION D'EPURATION D'ORCHIES



PHOTO 12 : BASSIN DE RETENTION PRESENT AU NORD DE CETTE STATION CONSTITUANT LE REJET DU BASSIN VERSANT ROUTIER N°1



PHOTO 13 : ESPACES REPLANTES EN RIVE OPPOSEE A LA STATION D'EPURATION



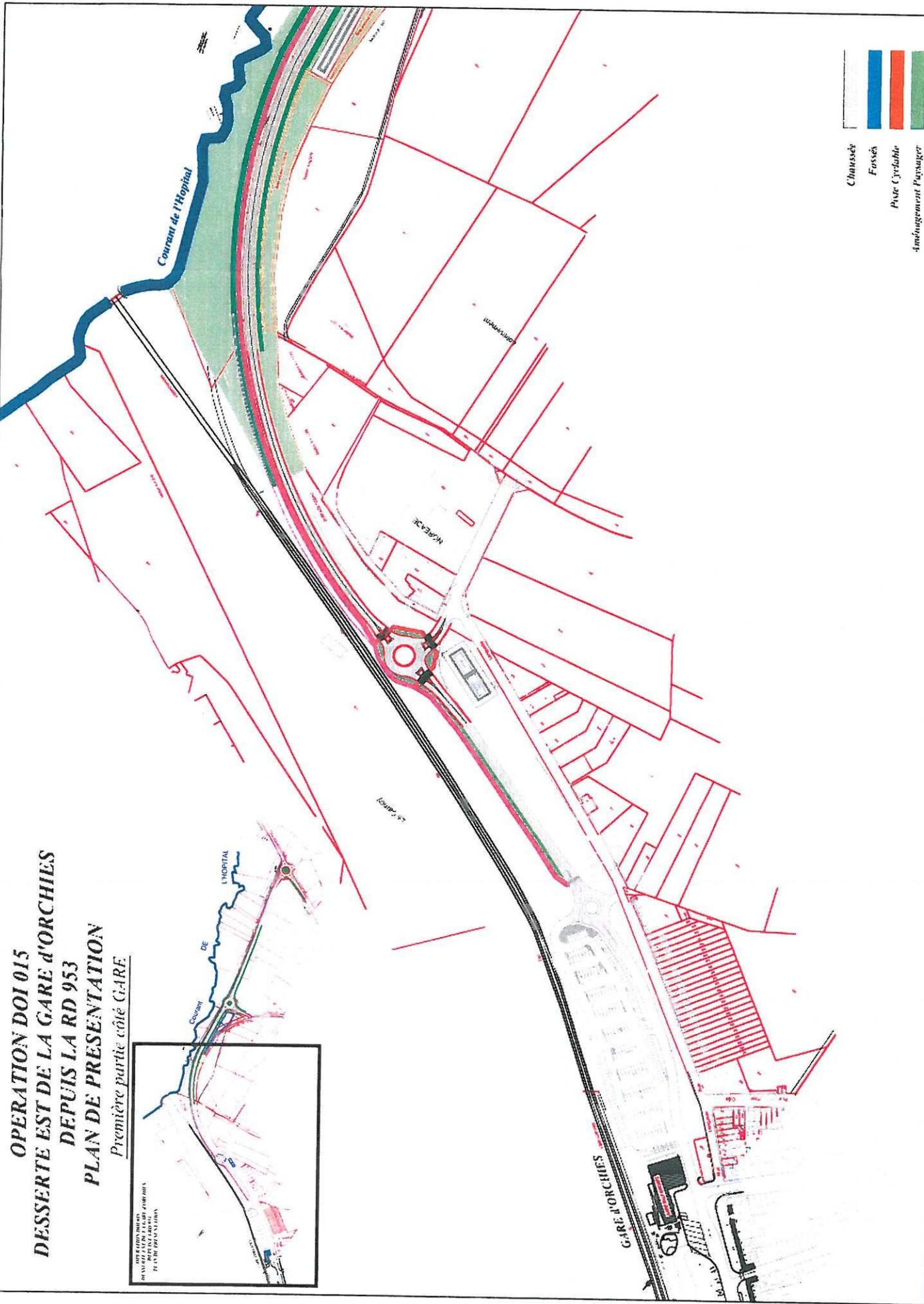
PHOTO 14 : PETITE MARE PRESENTE EN BORDURE EST DU COURANT, AU SUD DE LA VOIE FERREE



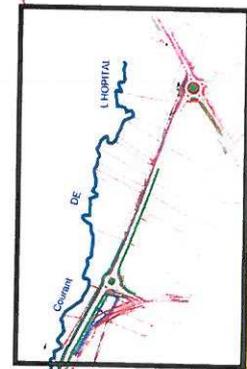
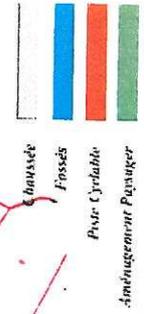
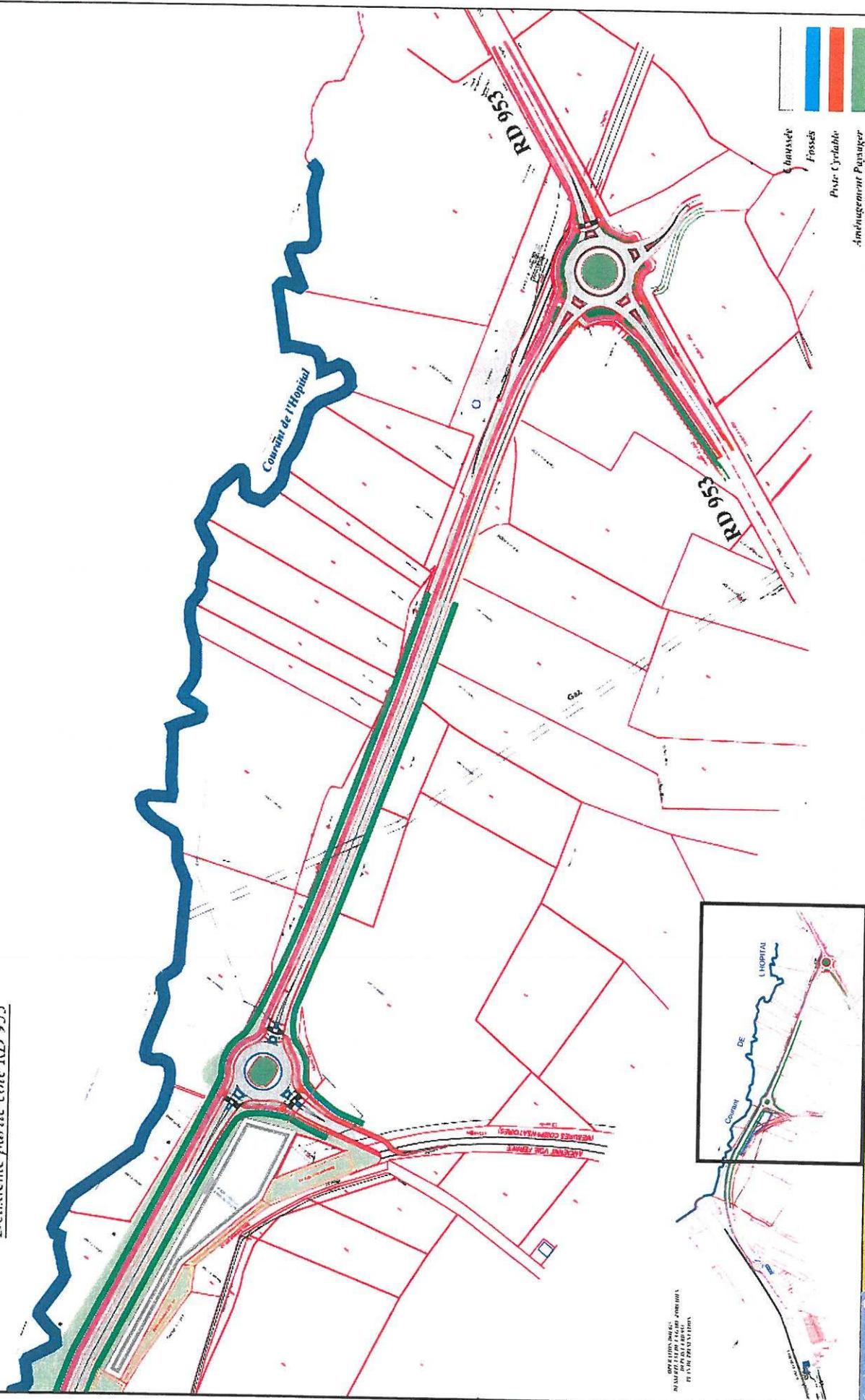
ANNXE 4 - PLAN DES TRAVAUX

DESSERTTE DE LA GARE D'ORCHIES DEPUIS LA RD 953

OPERATION DOI 015
DESSERTE EST DE LA GARE d'ORCHIES
DEPUIS LA RD 953
PLAN DE PRESENTATION
 Première partie côté GARE



OPERATION DOI 015
DESSERTE EST DE LA GARE D'ORCHIES
DEPUIS LA RD 953
PLAN DE PRESENTATION
Deuxième partie côté RD 953



OPERATION DOI 015
 DESSERTE EST DE LA GARE D'ORCHIES
 PLAN DE PRESENTATION

PLAN DES TRAVAUX - PARTIE SUD - VERS LA RD 953

